



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

| | | |
|---------|--|----|
| 1. | Caractérisation technique du service..... | 3 |
| 1.1. | Présentation du territoire desservi..... | 3 |
| 1.2. | Mode de gestion du service | 3 |
| 1.3. | Estimation de la population desservie (D201.0)..... | 3 |
| 1.4. | Nombre d'abonnés | 4 |
| 1.5. | Volumes facturés | 4 |
| 1.6. | Détail des imports et exports d'effluents | 5 |
| 1.7. | Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) | 5 |
| 1.8. | Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert..... | 6 |
| 1.9. | Ouvrages d'épuration des eaux usées..... | 6 |
| 1.10. | Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)..... | 7 |
| 1.10.1. | Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration | 7 |
| 1.10.2. | Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration..... | 7 |
| 2. | Tarification de l'assainissement et recettes du service..... | 8 |
| 2.1. | Modalités de tarification | 8 |
| 2.2. | Facture d'assainissement type (D204.0)..... | 9 |
| 2.3. | Recettes | 10 |
| 3. | Indicateurs de performance | 11 |
| 3.1. | Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) | 11 |
| 3.2. | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) | 11 |
| 3.3. | Conformité de la collecte des effluents (P203.3)..... | 13 |
| 3.4. | Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) | 13 |
| 3.5. | Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)..... | 14 |
| 3.6. | Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)..... | 14 |
| 3.7. | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) | 15 |
| 3.8. | Points noirs du réseau de collecte (P252.2) | 15 |
| 3.9. | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) | 16 |
| 3.10. | Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)..... | 16 |
| 3.11. | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)..... | 17 |
| 3.12. | Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) | 17 |
| 3.13. | Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) | 18 |
| 3.14. | Taux de réclamations (P258.1) | 18 |
| 4. | Financement des investissements..... | 19 |
| 4.1. | Montants financiers..... | 19 |
| 4.2. | Etat de la dette du service | 19 |
| 4.3. | Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux | 19 |
| 4.4. | Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice | 19 |
| 5. | Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau..... | 20 |
| 5.1. | Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) | 20 |
| 5.2. | Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) | 20 |
| 6. | Tableau récapitulatif des indicateurs | 21 |

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : C.C. DU WARNDT
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

| | Oui | Non |
|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Collecte | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Transport | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dépollution | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contrôle de raccordement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Elimination des boues produites | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Et à la demande des propriétaires :

| | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|
| Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Creutzwald
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 11/12/2012 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 831** habitants au 31/12/2018 (14 025 au 31/12/2017).
Commentaire : 13 431 (total Creutzwald 2018) + 525 (Ham) - 125 (ANC Creutzwald) = 13 831 habitants

* Approbation en assemblée délibérante

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 778 abonnés au 31/12/2018 (4 615 au 31/12/2017).

Commentaire : 4558 (abonnés domestiques Creutzwald 2018) + 55 (ab indus Creutzwald 2018) + 175 (525/3 ab Ham) = 4788 ab

La répartition des abonnés par commune est la suivante

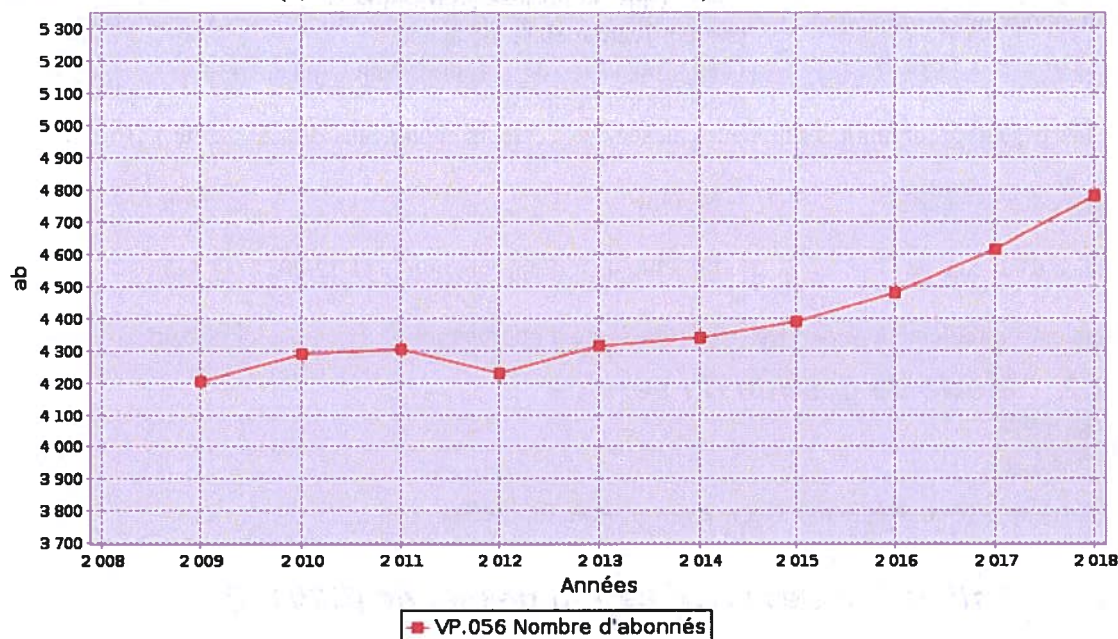
| Commune | Nombre total d'abonnés 31/12/2017 | Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018 | Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018 | Nombre total d'abonnés au 31/12/2018 | Variation en % |
|--------------|-----------------------------------|--|--|--------------------------------------|----------------|
| Creutzwald | 4 615 | 4 733 | 55 | 4 778 | 3,5% |
| Total | 4 615 | 4 733 | 55 | 4 778 | 3,5% |

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 830.

Commentaire : 4 788 abonnés + 42 (125 hab / 3 en ANC) = 4 830 abonnés

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,09 abonnés/km) au 31/12/2018. (51,28 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,89 habitants/abonné au 31/12/2018. (3,04 habitants/abonné au 31/12/2017).



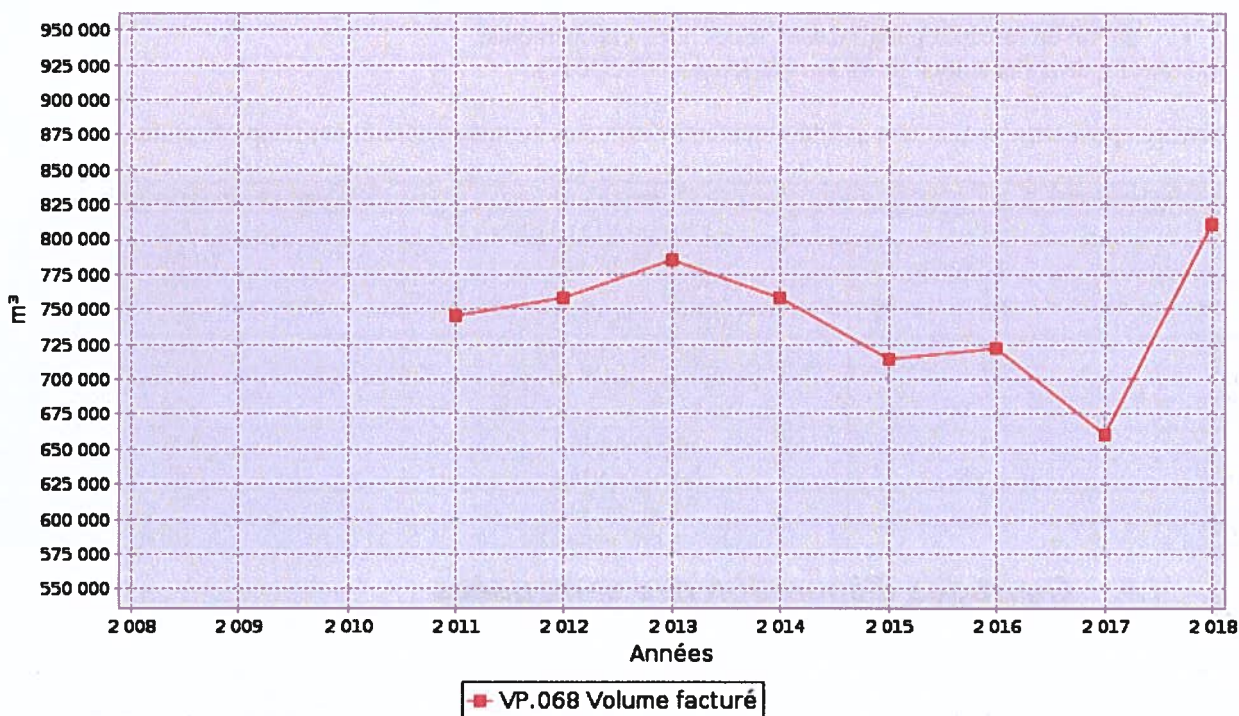
1.5. Volumes facturés



| | Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³ | Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³ | Variation en % |
|---|---|---|----------------|
| Abonnés domestiques ⁽¹⁾ | 514 698 | 676 848 | +31,5% |
| Abonnés non domestiques | 145 242 | 134 197 | -7,6% |
| Total des volumes facturés aux abonnés | 659 574 | 811 045 | 23% |

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire : En 2017, il y a eu une diminution des 2 factures estimatives : 2x 25 % au lieu de 2 x30 %, ce qui explique la baisse des volumes facturés entre 2016 et 2017. Cette baisse a été compensée par une facturation du 3^{ème} quadrimestre 2017 en janvier 2018 plus élevée.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



| Volumes exportés vers... | Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³ | Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m ³ | Variation en % |
|----------------------------|---|---|----------------|
| Total des volumes exportés | 0 | 0 | / |
| Volumes importés depuis... | Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³ | Volumes importés durant l'exercice 2018 en m ³ | Variation en % |
| Ham sous Varsberg | 17 217 | 16 641 | -3,34 |
| Total des volumes importés | 17 217 | 16 641 | -3.34 |

Commentaire Volume importé 2017 corrigé

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 9 au 31/12/2018 (9 au 31/12/2017).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 67 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 23 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 90 km (90 km au 31/12/2017).

11 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

| Type d'équipement | Localisation | Volume éventuel de stockage en m3 |
|-------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| BP 1 | Sur le site de la STEP | 1 800 |
| BP2 | Parc Municipal | 600 |
| BP3 | Place du Marché | 500 |
| BP4 | Rue Maurice de Sève | 290 |
| BP5 | Route de Sarrelouis | 260 |
| BP6 | Rue de Lauterbach (Fatima) | 180 |
| BP7 | Rue de Lauterbach (Beausite) | 160 |
| BP8 | Rue Quinchez | 120 |
| BP9 | Rue de Carling | 90 |
| BP10 | Rue de la Gare | 70 |
| BP11 | Route de Longeville | 50 |

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Creutzwald
Code Sandre de la station : 025716000147

| Caractéristiques générales | | | |
|---|---|--|---------------|
| Filière de traitement (cf. annexe) | Boue activée aération prolongée (très faible charge) | | |
| Date de mise en service | 31/12/1990 | | |
| Commune d'implantation | Creutzwald (57160) | | |
| Lieu-dit | | | |
| Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ | 23000 | | |
| Nombre d'abonnés raccordés | 4 742 | | |
| Nombre d'habitants raccordés | 13 831 | | |
| Débit de référence journalier admissible en m ³ /j | 9 900 | | |
| Prescriptions de rejet | | | |
| Soumise à | <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 05/10/2011 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... | | |
| Milieu récepteur du rejet | Type de milieu récepteur | Eau douce de surface | |
| | Nom du milieu récepteur | ruisseau de la Bisten | |
| Polluant autorisé | Concentration au point de rejet (mg/l) | et / ou | Rendement (%) |
| DBO ₅ | 25 | <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou | 90 |
| DCO | 100 | <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou | 75 |

| | | | |
|------------------------------|----------------|--|----|
| MES | 30 | <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou | 90 |
| NGL | 15 | <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou | 70 |
| NTK | / | <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou | / |
| pH | Entre 6 et 8,5 | <input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou | / |
| NH ₄ ⁺ | 10 | <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou | 75 |
| Pt | 2 | <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou | 80 |

Charges rejetées par l'ouvrage

| Date du bilan 24h | Conformité (Oui/Non) | Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté | | | | | | | | | |
|----------------------|-------------------------|--|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | | DBO ₅ | | DCO | | MES | | NGL | | Pt | |
| | | Conc mg/l | Rend % | Conc mg/l | Rend % | Conc mg/l | Rend % | Conc mg/l | Rend % | Conc mg/l | Rend % |
| / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Commentaire : Il n'y a pas eu de contrôle réglementaire diligenté par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en 2018. Par contre, nous avons effectués en interne 12 analyses réglementaires complètes et 12 analyses sur les paramètres DCO et les METS conformément à l'arrêté d'exploitation, ainsi que 5 bilans privés réalisés par LOREAT.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



| Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre | Exercice 2017 en tMS | Exercice 2018 en tMS |
|--|----------------------|----------------------|
| Station d'épuration de Creutzwald (Code Sandre : 025716000147) | 244 | 230 |
| Total des boues produites | 244 | 230 |

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



| Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre | Exercice 2017 en tMS | Exercice 2018 en tMS |
|---|----------------------|----------------------|
| Station d'épuration de Creutzwald (Code Sandre : 025716000147) | 244 | 230 |
| Total des boues évacuées | 244 | 230 |

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

| | Au 01/01/2018 | Au 01/01/2019 |
|--|---------------|---------------|
| Frais d'accès au service: | 0 | 0 |
| Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾ | 540 | 540 |
| Participation aux frais de branchement | Coût réel | Coût réel |

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

| Tarifs | Au 01/01/2018 | Au 01/01/2019 |
|---|------------------------|------------------------|
| Part de la collectivité | | |
| Part fixe (€ HT/an) | | |
| Abonnement ⁽¹⁾ | 0 € | 0 € |
| Part proportionnelle (€ HT/m³) | | |
| Prix au m ³ de 0 à 120 m ³ | 1,3 €/m ³ | 1,3 €/m ³ |
| Prix au m ³ au-delà de 120 m ³ | 1,3 €/m ³ | 1,3 €/m ³ |
| Autre : | ___ € | ___ € |
| Taxes et redevances | | |
| Taxes | | |
| Taux de TVA ⁽²⁾ | 10 % | 10 % |
| Redevances | | |
| Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) | 0,233 €/m ³ | 0,233 €/m ³ |
| VNF rejet : | 0 €/m ³ | 0 €/m ³ |
| Autre : _____ | 0 €/m ³ | 0 €/m ³ |

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 06/03/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

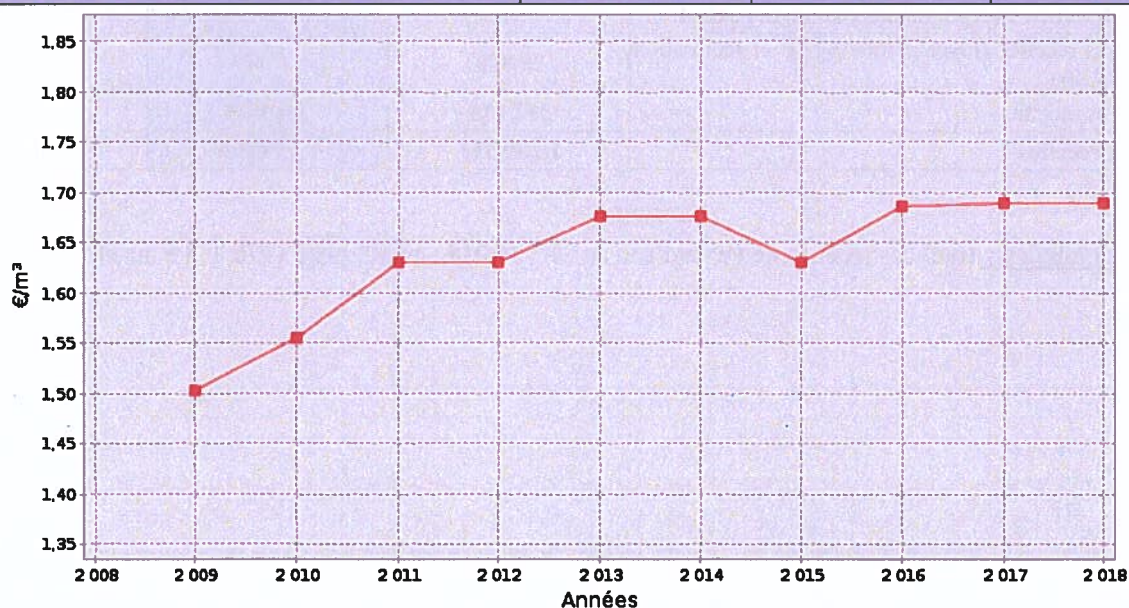
Délibération du 09/10/2012 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif (raccordement au réseau).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

| Facture type | Au 01/01/2018 en € | Au 01/01/2019 en € | Variation en % |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| Part de la collectivité | | | |
| Part fixe annuelle | 0,00 | 0,00 | ___% |
| Part proportionnelle | 156,00 | 156,00 | 0% |
| Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité | 156,00 | 156,00 | 0% |
| Part du délégataire (en cas de délégation de service public) | | | |
| Part fixe annuelle | ___ | ___ | ___% |
| Part proportionnelle | ___ | ___ | ___% |
| Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire | ___ | ___ | ___% |
| Taxes et redevances | | | |
| Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) | 27,96 | 27,96 | 0% |
| VNF Rejet : | 0,00 | 0,00 | ___% |
| TVA | 18,40 | 18,40 | 0% |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ | 46,36 | 46,36 | 0% |
| Total | 202,36 | 202,36 | 0% |
| Prix TTC au m³ | 1,69 | 1,69 | 0% |



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

| Commune | Prix au 01/01/2018 en €/m ³ | Prix au 01/01/2019 en €/m ³ |
|------------|---|---|
| Creutzwald | 1.69 € TTC | 1.69 € TTC |

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

| Type de recette | Exercice 2017 en € | Exercice 2018 en € | Variation en % |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| Redevance eaux usées usage domestique | 745 504 | 978 737 | |
| <i>dont abonnements</i> | / | / | |
| Redevance eaux usées usage non domestique | 214 762 | 193 499 | |
| <i>dont abonnements</i> | / | / | |
| Recette pour boues et effluents importés | 0 | 0 | |
| Régularisations (+/-) | 16 172 | 1 757 | |
| Total recettes de facturation | 976 438 | 1 173 993 | +20,2% |
| Recettes de raccordement | 0 | 0 | |
| Prime de l'Agence de l'Eau | 99 762 | 51 908 | |
| Contribution au titre des eaux pluviales | 184 271 | 180 115 | |
| Recettes liées aux travaux | 0 | 0 | |
| Contribution exceptionnelle du budget général | 0 | 0 | |
| Autres recettes (loyer pylône STEP et facturation SMIASB) | 28 842 | 33 979 | |
| Total autres recettes | 312 875 | 266 002 | -15% |
| Total des recettes | 1 289 313 | 1 439 995 | +11,7% |

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 1 173 993 € (976 438 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,92%** des 4 830 abonnés potentiels (100% pour 2017).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

| | nombre de points | Valeur | points potentiels |
|--|--|----------|-------------------|
| PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points) | | | |
| VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) | oui : 5 points non : 0 point | Oui | 5 |
| PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) | | | |
| VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques | 0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾ | Oui | 15 |
| VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux | | Oui | |
| VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres | | 100% | |
| VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose | 0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾ | 60% | 11 |
| PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) | | | |
| VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie | 0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾ | 90% | 14 |
| VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾ | oui : 10 points non : 0 point | Non | 0 |
| VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent | oui : 10 points non : 0 point | Non | 0 |
| VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) | oui : 10 points non : 0 point | Non | 0 |
| TOTAL (indicateur P202.2B) | 120 | - | 85 |

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2018 (85 pour 2017).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

| | Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018 | Conformité exercice 2017 0 ou 100 | Conformité exercice 2018 0 ou 100 |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Station d'épuration de Creutzwald | 929 | 100 | 100 |

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2017).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

| | Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018 | Conformité exercice 2017 0 ou 100 | Conformité exercice 2018 0 ou 100 |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Station d'épuration de Creutzwald | 929 | 100 | 100 |

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2017).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

| | Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018 | Conformité exercice 2017 0 ou 100 | Conformité exercice 2018 0 ou 100 |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Station d'épuration de Creutzwald | 929 | 100 | 100 |

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2017).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Creutzwald :

| Filières mises en oeuvre | | tMS |
|--|--|-----|
| Compostage | <input checked="" type="checkbox"/> Conforme | 230 |
| | <input type="checkbox"/> Non conforme | |
| <i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i> | | 230 |

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2018, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0,072 pour 1000 habitants (0 en 2017).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 1

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 1,1 par 100 km de réseau (1,1 en 2017).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières exercices, 3 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,67% (0,67% en 2017).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

| | Nombre de bilans réalisés exercice 2018 | Nombre de bilans conformes exercice 2018 | Pourcentage de bilans conformes exercice 2017 | Pourcentage de bilans conformes exercice 2018 |
|-----------------------------------|---|--|---|---|
| Station d'épuration de Creutzwald | 0 | 0 | 100 | / |

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Commentaire : pour l'exercice 2018, il n'y a pas eu de contrôle réglementaire.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

| L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est | | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|---|--|---------------|---------------|
| 20 | identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs | Oui | Oui |
| + 10 | évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel | Oui | Oui |
| + 20 | enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance | Oui | Oui |
| + 30 | mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) | Oui | Oui |
| Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus | | | |
| + 10 | rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté | Oui | Oui |
| + 10 | connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets | Oui | Oui |
| Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs | | | |
| + 10 | évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total | Non | Non |
| Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes | | | |
| + 10 | Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage | Non | Non |

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **100** (100 en 2017).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

| | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Encours de la dette en € | 0 | 0 |
| Epargne brute annuelle en € | 0 | 0 |
| Durée d'extinction de la dette en années | 0 | 0 |

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

| | Exercice \$N-1.year | Exercice 2018 |
|---|---------------------|---------------|
| Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018 | 12 490 | 21 827 |
| Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017 | 380 387 | 461 028 |
| Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2017 | 3,28 | 4,73 |

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de 0,21 pour 1000 abonnés (0 en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



| | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire | 261 975 | 324 976 |
| Montants des subventions en € | 0 | 110 220 |
| Montants des contributions du budget général en € | 0 | 0 |

Commentaire : Subvention AMITER pour les travaux d'évacuation des sables et remplacement du pont du clarificateur

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

| | | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|--|-------------|---------------|---------------|
| Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) | | 0 | 0 |
| Montant remboursé durant l'exercice en € | en capital | 0 | 0 |
| | en intérêts | 0 | 0 |

4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



| Projets à l'étude | Montants prévisionnels en € | Montants prévisionnels de l'année précédente en € |
|---|-----------------------------|---|
| Travaux dans les installations de pompage et traitement | 370 000 | 250 000 |
| Amélioration du réseau existant | 200 000 | 200 000 |

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



| Programmes pluriannuels de travaux adoptés | Année prévisionnelle de réalisation | Montants prévisionnels en € |
|--|-------------------------------------|-----------------------------|
| Etude programme pluriannuel | 2019-2020 | 15 000 |

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 101 demandes d'abandon de créance et en a accordé 101.

10 210 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0126 €/m³ pour l'année 2018 (0,016 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

| Bénéficiaire | Montant en € |
|--------------|--------------|
| / | / |

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

| | | Valeur 2017 | Valeur 2018 |
|---------|---|-------------|-------------|
| | Indicateurs descriptifs des services | | |
| D201.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif | 14 025 | 13 831 |
| D202.0 | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées | 9 | 9 |
| D203.0 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] | 244 | 230 |
| D204.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] | 1,69 | 1,69 |
| | Indicateurs de performance | | |
| P201.1 | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées | 100% | 98,92% |
| P202.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points] | 85 | 85 |
| P203.3 | Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 | 100% | 100% |
| P204.3 | Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 | 100% | 100% |
| P205.3 | Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 | 100% | 100% |
| P206.3 | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation | 100% | 100% |
| P207.0 | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³] | 0,016 | 0,0126 |
| P251.1 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab] | 0 | 0,072 |
| P252.2 | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km] | 1,1 | 1,1 |
| P253.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées | 0,67% | 0,67% |
| P254.3 | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau | 100% | 100% |
| P255.3 | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | 100 | 100 |
| P256.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an] | 0 | 0 |
| P257.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 0% | 4,73% |
| P258.1 | Taux de réclamations [nb/1000ab] | 0 | 0,21 |

